

# Quelle position syntaxique l'accusatif proleptique occupe-t-il ?

Bernard BORTOLUSSI

(Université de Paris-Ouest la Défense et ANR « DHELL »)

bortolussi@club-internet.fr

## INTRODUCTION

Le débat concernant l'accusatif proleptique, aussi bien en latin qu'en grec, s'est d'abord centré sur les conditions d'assignation du cas accusatif et sur la relation entre ce constituant et la proposition subordonnée d'où il est « extrait »<sup>1</sup>. S'il est un point de convergence entre les différentes approches, c'est sur la fonction informationnelle de cette anticipation : il s'agirait d'une mise en relief du Thème de la proposition enchâssée<sup>2</sup>.

Nous voudrions déplacer le problème en remettant en cause le présupposé suivant lequel nous avons affaire à un phénomène homogène. Cette remise en question trouve son origine dans l'observation suivant laquelle le SN proleptique occupe des positions diverses dans la chaîne syntagmatique :

a- immédiatement devant la proposition subordonnée :

(1) *Dic modo **hominem** [qui sit]* (Plaut. *Bacch.* 555)  
« Dis-moi seulement qui est cet homme »

b- immédiatement après la proposition subordonnée :

(2) *Obseruabo [quid agat] **hominem.*** (Plaut. *Men.* 465)  
« Je vais observer ce que fait notre homme. »

c- en tête de la phrase, à distance de la proposition subordonnée :

(3) ***Chlamydem hanc** commemora [quanti conductast] ?* (Plaut. *Pseud.* 1184)<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. pour le grec LECARME (1978) et les analyses critiques de MILNER (1980), reprises à des titres divers par FRASER (2006) ou FAURE (2010) ; pour le latin, MARALDI (1986) et BORTOLUSSI (1987) reprennent le point de vue de MILNER.

<sup>2</sup> BOLKESTEIN (1981), ROSÉN (1996), BORTOLUSSI (1998) ; une interprétation différente se trouve chez ALVAREZ HUERTA (2007).

<sup>3</sup> Nous conservons la ponctuation de l'édition de la CUF, bien que le point d'interrogation paraisse inapproprié.

« Cette chlamyde-là, dis-moi, combien t'a-t-elle coûté de location ? »  
(trad. Ernout)

Nous analyserons ces variations dans le placement comme les indices qu'il s'agit de positions syntaxiques différentes, lesquelles appartiennent aux zones périphériques soit de la proposition enchâssée, soit de la proposition enchâssante.

Une hypothèse développée à partir de Rizzi (1997) est que la proposition est délimitée à sa gauche par une zone accueillant des catégories syntaxiques comme les subordonnants et les constituants dotés d'un statut informationnel particulier (Topique ou Focus). Le constituant proleptique est un candidat naturel à la position de Topique de la proposition enchâssée, mais aussi éventuellement de Topique de la proposition enchâssante. Nous verrons qu'il existe deux autres possibilités, que la prolepse soit paradoxalement postposée dans la périphérie droite de la proposition enchâssante ou bien qu'elle forme un véritable complément du verbe de la proposition enchâssante.

## 1. LE TOPIQUE DE LA PROPOSITION SUBORDONNÉE

Le placement d'un constituant à la gauche immédiate du subordonnant est un moyen de marquer le caractère topical de ce constituant<sup>4</sup>. Ce placement peut s'accompagner ou non d'un marquage morphologique spécifique. Le latin présente trois possibilités plus ou moins concurrentes :

a) L'hyperbate

(4) *Quid ? **Theophrastus** mediocriterne delectat ?* (Cic. *fin.* 1,6)  
« Et quoi ? Théophraste, est-ce que son plaisir est moyen ? »

b) Le *nominatiuus pendens*

(5) ***Mercator Siculus**, quoi erant gemini filii, ei ... mors optigit.* (Plaut. *Men.* 1)  
« Un marchand sicilien qui avait deux fils jumeaux, la mort le surprit. »

c) L'accusatif proleptique

(1) *Dic modo **hominem** [qui sit]* (Plaut. *Bacch.* 555)

---

<sup>4</sup> Ce placement n'est pas uniquement la marque du caractère topical, cf. DANCKAERT (2011).

Dans l'hyperbate, souvent analysée comme une conséquence de la loi de Wackernagel<sup>5</sup>, le constituant antéposé conserve la forme requise par sa fonction dans la subordonnée. Dans le *nominatiuus pendens*, il est syntaxiquement détaché de la proposition où il remplit une fonction syntaxique et peut être repris à l'intérieur de celle-ci par un anaphorique ; il ne s'agit pas d'un phénomène spécifique des constructions hypotactiques, puisque le *nominatiuus pendens* s'observe généralement dans des « phrases simples ». La construction proleptique se distingue précisément de la précédente par le fait qu'elle est réservée à des phrases complexes et que l'accusatif est considéré comme assigné, d'une manière ou d'une autre, par le verbe principal.

Du point de vue du contenu informatif la prolepse peut être comparée au *nominatiuus pendens* : elle sert à souligner le Thème de l'énoncé enchâssé en le détachant et en lui attribuant une forme distinctive. La question récurrente concerne la manière dont l'accusatif peut être assigné à un pseudo-argument (Bolkestein 1981). Nous considérons que le SN anticipé ne « remonte » pas véritablement dans la proposition enchâssante avec le statut de complément du verbe principal, mais qu'il occupe une position à gauche du subordonnant, c'est-à-dire une position où lui est assigné soit un cas par défaut (le nominatif) faute d'élément recteur, soit un cas structural, lorsque l'ensemble propositionnel remplit la fonction de complément.

En étant anticipé dans la Périphérie gauche de la proposition subordonnée, le SN proleptique franchit en quelque sorte la barrière formée par le subordonnant qui délimite le domaine propositionnel à l'intérieur duquel sont réalisées les fonctions grammaticales et sont assignés les cas ; dans cette position périphérique, le SN devient accessible à la rection extérieure. Il s'ensuit que *nominatiuus pendens* et accusatif proleptique sont en distribution complémentaire.

Le placement immédiatement à gauche du subordonnant s'observe quelle que soit la position de la subordonnée par rapport au verbe principal. Le corpus plautinien offre ainsi postpositions et antépositions :

a) Subordonnées complétives postposées :

(6a) *Bacch.* 287 *occepi ego obseruare [eos [quam rem gerant]]*

(6b) *Bacch.* 555 *Dic modo [**hominem** [qui sit]]*

(6c) *Epid.* 458 *nunc demum scio ego [**hunc** [qui sit]]*

---

<sup>5</sup> MAROUZEAU (1949: 129) et les commentaires de JANSE (1994).

b) Subordonnées complétives antéposées :

(7a) *Amph.* 1129 simul [**hanc rem** [ut facta est]] eloquar

(7b) *Aul.* 670 nimis hercle ego [**illum coruom** [ad me ueniat]] uelim

(7c) *Cas.* 859 Lubet [**Calinum** [quid agat]] scire

L'intercalation d'autres constituants de la subordonnée est très rare :

(8) *Pseud.* 1212 neque [**istum Pseudolum** mortalis [qui sit]] noui  
neque scio

Elle est cependant compatible avec la géométrie de la Périphérie Gauche proposée par Rizzi (1997) : le constituant remplissant la fonction de Topique précède un constituant appartenant à la partie focale de la prédication (cf. Devine & Stephens 2006). Dans l'exemple précédent *mortalis* pourrait de fait être perçu comme focalisé.

De manière générale, on peut supposer que le constituant proleptique fait l'objet d'une focalisation particulière<sup>6</sup>. Cette focalisation apparaît de manière nette dans un contraste comme le suivant :

(9) *Ter. Eun.* 853-855 Num meam saeuitiam ueritu's ? – Non – Non ?  
quid igitur ? – **Hanc** metui [ne me criminaretur tibi].

« Serait-ce que tu redoutais ma cruauté ? - Non. – Non, alors quoi ? –  
C'est elle dont je redoutais qu'elle ne m'accuse devant toi. »

## 2. LE TOPIQUE DE LA PROPOSITION ENCHÂSSANTE

La Topicalisation aussi bien que la Thématisation sont des opérations récursives : un constituant disloqué à gauche d'une proposition enchâssée peut devenir le Topique ou le Thème de la proposition enchâssante. Le phénomène est bien attesté en français pour la dislocation dénommée Hanging Topic<sup>7</sup> :

(10a) Ton frère<sub>i</sub>, [tu ne lui<sub>i</sub> avais plus parlé depuis l'enterrement]

(10b) Ton frère<sub>i</sub>, [on m'a dit [que tu ne lui<sub>i</sub> avais plus parlé depuis  
l'enterrement]]

---

<sup>6</sup> Cette position est soutenue par exemple par ALVAREZ HUERTA (2007) ; une confusion peut s'installer sur la notion de Focus : il s'agit dans les grammaires fonctionnalistes de la partie informationnelle de la phrase, par opposition au support de l'information, appelé Topique. La focalisation désigne un procédé de mise en relief d'un élément informationnellement saillant, qui peut être aussi bien le Topique lui-même qu'un constituant du Focus.

<sup>7</sup> Cf. CINQUE (1977).

Nous faisons l'hypothèse que les effets interprétatifs liés à l'emploi de l'accusatif proleptique ne sont pas entièrement déterminés par la relation avec la proposition d'où il est détaché, mais qu'ils sont également fonction de sa place dans la proposition enchâssante.

La place de l'accusatif en effet est variable :

a) il peut, comme nous l'avons vu, précéder immédiatement la subordonnée, que le verbe principal soit en position initiale ou finale.

b) il est régulièrement séparé de la proposition subordonnée par un ou plusieurs constituants de la proposition enchâssante. Le cas le plus typique est illustré par :

(11) **quem** ego [*qui sit homo*] nescio (Plaut. *Trin.* 849)

« un homme dont j'ignore qui il est »

Le relatif introduit la proposition régissant la complétive ; nous dirions qu'il occupe la position COMP par suite d'un déplacement :

(12) [[<sub>COMP</sub> *quem*<sub>i</sub>] *ego* <sub>t<sub>i</sub></sub> [*qui sit homo*] *nescio*]<sup>8</sup>

Cet exemple montre que l'accusatif proleptique peut occuper deux positions syntaxiques distinctes, mais aussi représenter deux Topiques différents. En l'occurrence *quem* est ici le Topique de l'ensemble de la proposition complexe et non spécifiquement de la proposition complétive. Nous faisons l'hypothèse qu'il en va de même lorsque l'accusatif proleptique figure en position initiale de l'ensemble propositionnel. Cette configuration se présente régulièrement dans le corpus plautinien :

(13a) **Hominem** *demonstretis*, [*quis eam abstulerit*]. (Plaut. *Aul.* 716)

« Indiquez moi l'homme qui me l'a ravie »

(13b) *Ego illum* *scio* [*quam sit carus cordi meo.*] (Plaut. *Men.* 246)

« Moi je sais combien il est cher à mon cœur. »

(13c) *Verum meam uxorem*, *Libane*, *nescis* [*qualis sit*]. (Plaut. *Asin.*60)

« Mais ma femme, Liban, tu ne sais pas quelle espèce c'est. »

Divers indices autres que la place initiale confirment que nous avons affaire à un Topique : l'emploi de déictiques (*illum*) ou d'anaphoriques (*illam*, *eum*), le détachement intonatif (intercalation du vocatif *Libane*).

---

<sup>8</sup> t représente la trace dans sa position initiale du constituant déplacé ; l'indice indique les termes à mettre en relation.

Une conséquence de cette hypothèse est que le Topique peut ensuite remonter de proposition en proposition, comme dans les exemples suivants de Plaute :

(14a) *Est quidam homo, qui **illam** ait [se scire [ubi sit]].* (Plaut. *Cist.* 735)

« Il y a quelqu'un qui prétend savoir où elle est. »

(14b) *nisi **capram illam** suspicor / iam [me inuenisse [quae sit aut quid uoluerit]].* (Plaut. *Merc.* 253-254)

« sauf que cette chèvre je crois que j'ai trouvé qui elle est et ce qu'elle signifie. »

Nous pouvons également mettre en regard des constructions précédentes les passivations illustrées par :

(15a) *qui posset post nosci qui siet* (Ter. *Hec.* 573)

« dont on pourrait savoir par la suite qui il est »

(15b) *Res magis quaeritur quam clientum fides / cuius modi clueat* (Plaut. *Men.* 576-577)

« C'est de la fortune des clients, plus que de leur honnêteté dont on se demande ce qu'on en dit »

Elles présentent un sujet qui est le Topique de la prédication complexe et semble extrait de la proposition complétive. Cette construction est généralement considérée comme comparable au *Nominatiuus cum Infinitiuo*, mais elle pose le problème particulier d'un SN qui remonterait d'une proposition dans une autre malgré la présence d'un subordonnant rendant « opaque » le domaine propositionnel. Nous pourrions résoudre cette difficulté en considérant que la passivation opère à partir d'une construction proleptique :

(15a') ... *posset post noscere **eum** qui siet*

(15b') ... *magis quaerimus **rem** quam clientium **fidem** cuius modis clueat*

Le déplacement en position frontale peut par ailleurs correspondre à une Focalisation, comme dans Ter. *Eun.* 853-855 :

(16) *Num meam saeuitiam ueritu's ? – Non – Non ? quid igitur ? – **Hanc** metui [ne me criminaretur tibi].*

« Serait-ce que tu redoutais ma cruauté ? - Non. – Non, alors quoi ? – C'est elle dont je redoutais qu'elle ne m'accuse devant toi. »

### 3. L'« ANTI-TOPIQUE » DE LA PROPOSITION SUBORDONNÉE

Lambrecht (1994) qualifie d'« anti-topiques » les Topiques disloqués à droite reprenant un pronom :

(17) Je lui ai donné un livre, à Marie

Il n'est pas évident (Bortolussi à paraître) que cette construction soit attestée en latin ; il est en effet difficile de distinguer les constituants simplement postposés des constituants détachés. Un exemple possible serait cependant :

(18) *Pignus da ni lignear hae sunt **quas habes Victorias**.* (Plaut. *Truc.* 275)

« Donne-moi la preuve qu'elles ne sont pas en bois, les Victoires que tu as »

La plupart du temps l'absence de pronom cataphorique empêche toute conclusion assurée.

De la même façon que le français, le latin ne connaît pas de pendant à droite de la construction dite HTLD (Hanging Topic Left Dislocation) :

(19a) Marie, je lui ai donné un livre

(19b) \*je lui ai donné un livre, Marie

(20a) ***Mercator Siculus**<sub>i</sub>, quoi erant gemini filii, ei ... mors optigit.* (Plaut. *Men.* 1)

« Un marchand sicilien qui avait deux fils jumeaux, la mort le surprit. »

(20b) \*Ei mors optigit, ***Mercator Siculus**<sub>i</sub>.*

« La mort le surprit, le marchand sicilien »

Autrement dit, il n'existe pas de *nominatiuus pendens* postposé.

L'exemple (2) *Obseruabo [quid agat] **hominem*** (Plaut. *Men.* 465) apparaît comme inattendu. Certes il ne comporte pas de pronom cataphorique *in situ* et le détachement de *hominem* est loin d'être assuré, mais il présente un Topique nécessairement extérieur au domaine propositionnel, comme le montre sa forme casuelle. Cet exemple isolé en latin<sup>9</sup> présente des correspondants dans d'autres langues et notamment en grec, ce qui confirme l'existence d'une construction spécifique.

Le paradoxe de la postposition d'un accusatif proleptique demeure entier tant qu'on admet que cette postposition est le résultat de la liberté

---

<sup>9</sup> D'autres exemples sont ambigus, le N postposé pouvant être analysé soit comme un accusatif soit comme un nominatif.

de placement des constituants de la phrase ; d'autant que les autres constituants, qui ne sont pas topicaux, ne sont pas facilement disloqués après une proposition subordonnée. Le paradoxe se résout si on admet qu'existe une périphérie droite de la proposition et que cette zone accueille spécifiquement un « anti-topique ».

#### 4. LE COMPLÉMENT DU VERBE PRINCIPAL

4.1. Toutes les analyses concernant l'accusatif proleptique partent du constat qu'il s'agit d'un pseudo-complément du verbe principal<sup>10</sup>, pour la raison qu'il ne présente pas les propriétés interprétatives requises d'un véritable complément. Ce jugement doit être nuancé. Certes il en va généralement ainsi pour les verbes de crainte :

(21) **Eam** ueretur / [ne perierit]. (Plaut. Rud. 390-391)

« Elle craint qu'elle ne soit perdue. »

En effet la construction *uereor* + SN seul (*eam ueretur*) est grammaticale, mais l'objet désigné est la source de la crainte, non **ce pour quoi** la crainte est éprouvée.

4.2. Mais avec les verbes de perception le SN à l'accusatif présente toutes les propriétés habituelles d'un complément de ces verbes et il serait loisible, comme dans l'exemple suivant, de considérer qu'il y a bel et bien deux compléments juxtaposés, un SN et une proposition complétive :

(22) *Viden tu ignauum, ut sese infert ?* (Plaut. Mil. 1045)

« Vois-tu l'imbécile comme il se pavane ? » (trad. Ernout)

*Video* désigne bien une perception sensorielle du personnage en question, à laquelle s'ajoute une description sous la forme d'une complétive<sup>11</sup>.

D'ailleurs on peut rencontrer une coordination entre le SN et la complétive, lorsque sont dissociées les deux informations qui sont associées dans la construction proleptique :

(23) *Peruelim mercedem dare, qui monstret eum mi hominem aut [ubi habitat].* (Plaut. Epid. 536)

---

<sup>10</sup> BOLKESTEIN (1981) parle de pseudo-argument.

<sup>11</sup> La ponctuation varie suivant les éditions ; l'introduction d'une virgule suppose que *ignauum* est découplé de la proposition suivante.



« Que je voudrais pouvoir récompenser celui qui me montrerait cet homme ou m'indiquerait où il habite. »

D'autres verbes présentent cette même possibilité de se construire alternativement ou simultanément avec un SN et une complétive :

(24) **Lesbonicum** *hic adolescentem quaero, [in his regionibus / ubi habitat], et item alterum ad istanc capitis albitudinem* (Plaut. *Trin.* 873)  
« Je cherche ici où habite le jeune Lesbonicus dans ces parages, et puis encore un autre homme à la tête blanche comme toi »

La coordination avec *alterum* montre que *Lesbonicum* constitue bien un argument du verbe *quaero*, interprétable comme tel, indépendamment de la présence de la subordonnée. Tout se passe comme si *quaero* combinait deux significations disjointes en français « chercher » et « demander ».

On remarquera qu'au contraire le verbe *curo* + SN présente deux interprétations différentes, « prendre soin de quelqu'un » et « s'inquiéter au sujet de quelqu'un » qui se retrouvent dans la construction proleptique, en distribution complémentaire en fonction du type de complétive :

(25a) *Tu me curato ne sitiam* (Plaut. *Curc.* 138) = complétive finale

« Aie soin que je n'aie pas soif »

(25b) *Quid tu me curas quid rerum geram ?* (Plaut. *Rud.* 1068) = interrogative indirecte

« Pourquoi t'occupes-tu de ce que je fais ? »

4.3. Il existe enfin une classe de verbes qui admettent régulièrement un complément à l'accusatif dans une construction prédicative concurrençant la construction proleptique :

(26a) *Fac participes nos tuae sapientiae.* (Plaut. *Epid.* 266)

« Fais nous part de ta sagesse. »

(26b) *atque te faciet [ut sis ciuis Attica atque libera].* (Plaut. *Poen.* 372)

« il fera de toi une citoyenne d'Athènes, une femme libre. »

Le verbe *facio* admet également, avec la même valeur, une complétive paratactique (27a), laquelle permet l'accusatif proleptique (27b) :

(27a) *[ea te metuat] facito* (Cato *agr.* 143,1)

« Fais en sorte qu'elle te craigne »

(27b) **caseum** *que per cribrum facito transeat in mortarium* (Cato *agr.* 76,3)

« fais passer le fromage à travers un crible dans le mortier »

L'ensemble de ces constructions semble se combiner :

(28a) *unde ego **omnis** hilaros ludentis laetificantis faciam [ut fiant]*  
(Plaut. *Pers.* 760)

« avec quoi j'obtiendrai que tout le monde devienne gai, enjoué, joyeux »

(28b) *nec potui tamen / propitiam **Venerem** facere [uti esset mihi]*  
(Plaut. *Poen.* 453-454)

« je n'ai pas réussi à obtenir que Vénus se montre pour moi favorable »

(28c) **Superiorem partem** arborum digitos VI altam facito [siet]. (Cato agr. 18,4)

« Fais en sorte que la partie supérieure des arbres ait six doigts de hauteur. »

Tout se passe comme si l'ensemble de la prédication se trouvait anticipé et que la subordonnée (paratactique ou non) se réduisait au verbe copulatif. Celui-ci, ne jouant aucun rôle dans l'interprétation, n'est guère plus que le support des marques flexionnelles.

Cette dernière construction modifie la façon d'appréhender la question de la prolepse :

- la construction prédicative peut très bien porter une marque d'accusatif dès lors qu'elle est syntaxiquement régie par le verbe, sans que ce verbe ne fasse, d'un point de vue sémantique, rien d'autre qu'appeler une construction causative ;
- l'anticipation par rapport à la subordonnée ne signale pas nécessairement une mise en relief du Topique ; l'exemple (28b) montre même plutôt une focalisation de l'adjectif *propitiam* et en (28c), c'est la position frontale de *superiorem partem* qui induit par elle-même l'interprétation topicale.

## CONCLUSION

L'analyse que nous proposons ne modifie pas crucialement l'analyse syntaxique et interprétative de la prolepse ; elle fait cependant apparaître une complexité plus grande et surtout éclaire la relation avec d'autres procédés d'extraction : *nominatiuus pendens* et hyperbate, qui constituent d'autres dispositifs de structuration informationnelle de la phrase. Même en l'absence de données prosodiques qui permettraient d'affiner la description, la combinaison entre marques morpho-syntaxiques et arrangement syntagmatique met à notre disposition un panorama suffisant pour confronter le latin avec des langues typologiquement différentes.

Le second apport est plus général, il concerne la structuration de la périphérie gauche de la phrase et participe au débat concernant le caractère configurationnel ou non du latin. Si les variations de placement de l'accusatif proleptique correspondent bien à des topicalisations différentes, si par ailleurs les placements en question sont les mêmes que dans les langues réputées configurationnelles, alors nous disposons d'un argument fort, d'une part en faveur du caractère configurationnel du latin et d'autre part en faveur d'une structuration commune, quelle que soit l'appartenance typologique des langues.

## REFERENCES

- ALVAREZ HUERTA, O., 2007, « El acusativo proleptico en latín », dans : G. Purnelle et J. Denooz (éds.) *Cohérence textuelle et ordre des syntagmes. Communications présentées au 13e Colloque international de Linguistique latine (Bruxelles-Liège, 4-9 avril 2005), Ordre et cohérence en latin*. Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège (diffusion Droz, Genève), 19-29.
- BOLKESTEIN, A. M., 1981, « Embedded predications, displacement and pseudo-argument formation in Latin », dans : A. M. Bolkestein et alii (éds.) *Predication and Expression in Functional Grammar*, Londres, 63-112.
- BORTOLUSSI, B., 1987, *Considérations sur les emplois de l'accusatif latin*, Thèse de doctorat, Paris 7.
- BORTOLUSSI, B., 1998, « *Facite uentum ut gaudeam*. Quelques phénomènes d'ambiguïté syntaxique », dans : B. Garcia-Hernandez (éd.) *Estudios de Linguística Latina*, Madrid, Ediciones Clasicas, 203-216.
- BORTOLUSSI, B., (à paraître), « La Dislocation Droite existe-t-elle en latin ? », dans : A. Garcea, D. Vallat (éds.) *Mélanges F. Biville*, MOM, Lyon.
- CINQUE, G., 1977, « The Movement Nature of Left Dislocation », *Linguistic Inquiry* 8: 397-412.
- DANCKAERT, L., 2011, *On the left periphery of Latin embedded clauses*, PhD, Université de Gand.
- DEVINE, A. M. & L. D. STEPHENS, 2006, *Latin Word Order*, Oxford, Oxford University Press.
- FAURE, R., 2010, *Les Subordonnées interrogatives dans la prose grecque classique. Les questions constituantes*, Thèse de doctorat, Paris IV.
- FRASER, B., 2001, « Consider the lilies : Prolepsis and the development of complementation », *Glotta*, 77, 7-37.

- JANSE, M., 1994, « De la loi de Wackernagel et ses extensions en latin à propos de la collocation pronominale chez Pétrone », *TEMA*, 1 107-142.
- LAMBRECHT K., 1994, *Information structure and sentence form: Topic, focus, and the mental representation of discourse referents*, dans : Cambridge Studies in Linguistics 71. Cambridge: Cambridge University Press.
- LECARME, J, 1978, *Aspects syntaxiques des complétives du grec*, Thèse, Montréal.
- MARALDI, M., 1986, « The proleptic accusative : Problems of structural analysis », dans : G. Calboli (éd.) *Papers on Grammar II*, Bologne, CLUEB, 87-106.
- MAROUZEAU, J., 1949, *L'ordre des mots dans la phrase latine* , t. 3, Paris Belles Lettres.
- MILNER, J.-C., 1980, « La prolepse en grec ancien », *Lalies*, 1, Paris, PENS, 39-52.
- RIZZI, L., 1997, « The fine structure of the left periphery », dans : L. Haegeman (éd.) *Elements of grammar*, Dordrecht, Kluwer, 281-337.
- ROSÉN, H., 1996, « Die Arten der Prolepse im Lateinischen in typologischer Sicht », dans : C. Kroon, R. Risselada (éds.) *On Latin, Linguistic and literary Studies in honour of Harm Pinkster*, Gieben, Amsterdam, 244-262.